

SAC-960126

UNIVERSITÉ DE MONCTON

137e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 26 janvier 1996

Tenue par vidéoconférence

Centre universitaire de Moncton

Centre universitaire de Shippagan

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRÉSENCES

Richard Barry, professeur CUSLM

Éliane Befekadu, professeure CUM

Adrien Bérubé, directeur

Services pédagogiques (DSP) CUSLM

Bernadette Bérubé, professeure CUM

Zénon Chiasson, doyen CUM

Julie Corriveau, étudiante CUSLM

Hermel Couturier, directeur CUM

Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER) UdeM

Lionel Dionne, professeur CUS

Pascal Dubé, étudiant CUM

Guylaine Dugas, étudiante CUS

Nassir El-Jabi, doyen CUM

Luc Frenette, professeur CUSLM

Paul Grell, professeur CUM

Serge Jolicoeur, professeur CUM

Lorraine Julien, bibliothécaire CUM

Rino Lacombe, professeur CUM

Marcelle Laforest, directrice CUM

Paul Lanctôt, doyen CUM

Rodrigue Landry, doyen CUM

Renaud S. LeBlanc, doyen CUM

Linda Lequin, professeure CUM

Albert Lévesque, bibliothécaire CUM

Victorin Mallet, doyen CUM

Bertrand Marion, professeur CUSLM

Shirley Paulin, étudiante CUM
Louise Péronnet, professeure CUM
Edgar Robichaud , directeur CUSLM
Jean-Bernard Robichaud, recteur UdeM
Gilbert Royer, directeur Services pédagogiques (DSP) CUS
Chantal Thériault, étudiante CUM
Michèle Trudeau, directrice CUM
Lita Villalon, directrice CUM
Truong Vo-Van, doyen CUM
Francis Weil, professeur CUM

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur Communication CUM
Pierre Dion, président d'assemblée CUM
Fernand Landry, vice-recteur, Administration et ressources humaines (VRARH) UdeM
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du SAC (SG)
UdeM
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée CUM
Viateur Viel, registraire CUM

EXCUSÉ-E-S: Rhéal Bérubé, René Blais, Andréa Boudreau-Ouellet, Michel Doucet,
Marielle Préfontaine, Ian Richmond, John Sichel, Ba Tran Quang

ABSENT-E-S: Corine Auger, Armand Caron, Normand Carrier et Alice Guérette-Breau

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
4. CORRESPONDANCE 4
 - 4.1 Lettre de Paul Grell 4
 - 4.2 Lettre de Jean-Bernard Robichaud 4
 - 4.3 Lettre de Truong Vo-Van 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
6. BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT : NOMINATIONS 5
7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-951109 ET SAC-951208 5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-951109 6
 - 8.1 (7.3) Exigences minimales 6
 - 8.2 (11.3) Priorités au sein des programmes existants 6
 - 8.3 (12.1) FESR : information (cf. Lettre de Louise Péronnet - SAC-951109, p. 65) 6
 - 8.4 (14.1) Modification à la Charte 7
 - 8.5 (15) Réforme du Sénat (cf. Lettre de Paul Grell - SAC-951109, p. 62) 7
 - 8.6 (24) Nombre maximum de crédits d'un programme (cf. Lettre de Francis Weil - SAC-951109, p. 56) 8
9. CENTRE ASSOMPTION EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT 8

- 10. VALORISATION DU CORPS PROFESSORAL 8
- 11. NOMINATIONS 9
 - 11.1 Comité de sélection des grades honorifiques 9
 - 11.2 Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique 10
- 12. COMITÉ *AD HOC* SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE : SUIVI 10
- 13. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES : DÉPÔT POUR INFORMATION 12
- 14. MISE AU POINT CONCERNANT LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE DU 15 NOVEMBRE 1995 12
- 15. PROCHAINE RÉUNION 13
- 16. CLÔTURE 13

DOCUMENTS 14

- DOCUMENT A : Ordre du jour 15
- DOCUMENT B : Correspondance 16
- DOCUMENT C : Nombre maximum de crédits d'un programme 23
- DOCUMENT D : Centre Assomption de recherche et de développement en entrepreneuriat 24
- DOCUMENT E : Comités du Sénat : nominations 28
- DOCUMENT F : Plan de développement pour l'utilisation des technologies d'information et de communication - Campus de Moncton 32

Nota bene : Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour «résolution») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 15 h 10 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Il mentionne que la séance est enregistrée. L'enregistrement ne servira qu'à la préparation du procès-verbal et sera détruit par la suite.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Marie-Paule Martin contrôle les présences au CUM. Les deux DSP identifient les membres présents dans leur centre respectif. Tout est en règle.

4. CORRESPONDANCE

(Voir le Document B, page 16)

4.1 1995 12 21 : Lettre de Paul Grell au sujet d'une mise au point concernant la réunion du Sénat académique du 15 novembre 1995. Elle sera traitée à la rubrique 14.

4.2 1996 01 10 : Lettre de Jean-Bernard Robichaud, recteur, en réponse à une lettre de Paul Grell datée du 16 octobre 1995. La lettre de Paul Grell sera traitée à la rubrique 8.5.

4.3 1996 01 12 : Lettre de Truong Vo-Van, vice-recteur adjoint (recherche), contenant un protocole d'entente entre la University of Southwestern Louisiana et l'Université de Moncton. Cette lettre est soumise à titre de renseignement.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, page 15)

Le président présente la suggestion du BDS que la rubrique *Mise au point concernant la réunion du Sénat académique du 15 novembre 1995* soit traitée au plus tard à 17 h 30. L'intention est de s'assurer que ce point ne soit pas reporté à une autre réunion.

•Jolicoeur : Pour éviter que l'élection d'un professeur-e au BDS soit reportée à une autre réunion, je propose que ce point soit traité tout de suite après l'adoption de l'ordre du jour.

R : 01-SAC-960126

Léandre Desjardins, appuyé par Serge Jolicoeur, propose :

«*Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.*»

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. NOMINATION : BDS

•SG : Il s'agit de remplacer Pierre Ouellette, qui n'est plus sénateur. La personne choisie doit être un sénateur ou une sénatrice professeur-e.

R : 02-SAC-960126

Mises en candidature :

Francis Weil Proposeure : Lorraine Julien

Louise Péronnet Proposeur : Zénon Chiasson

(Celle-ci refuse.)

Rino Lacombe Proposeure : Lita Villalon

Scrutateurs : Viateur Viel et Paul-Émile Benoit

Vote sur R02 Francis Weil 15 Rino Lacombe 20

Le président annonce l'élection de **Rino Lacombe** au BDS.

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-950824 ET SAC-950915

Le président rappelle que les procès-verbaux du Sénat sont maintenant sur le serveur de l'Université. Les membres du Sénat, entre autres, continueront de recevoir une copie sur papier.

Correction :

La SG demande que dans l'intervention de M. Tran Quang, page 20, on mette entre guillemets : *les chiffres sont des êtres fragiles; sous la torture, on peut leur faire dire bien des choses*. Monsieur Tran Quang avait précisé qu'il s'agissait d'une citation d'Alfred Sauvé.

R : 03-SAC-960126

Renaud LeBlanc, appuyé par Bernadette Bérubé, propose :

«Que le procès-verbal SAC-951109 soit adopté tel qu'il a été corrigé.»

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

Corrections :

Madame Lequin étant professeure au CUM et non au CUSLM, la SG demande que la rectification soit faite à la page 1.

•Couturier : Je ne savais pas qui prévenir en cas d'absence. J'ai demandé au vice-recteur d'être excusé parce que j'avais une autre réunion déjà prévue.

R : 04-SAC-960126

Linda Lequin, appuyée par Zénon Chiasson, propose :

«Que le procès-verbal SAC-951208 soit adopté tel qu'il a été corrigé.»

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX SAC-951109 et SAC-951208

Le président signale que le BDS met à l'essai une nouvelle initiative dans le but de raccourcir le temps consacré aux affaires découlant des procès-verbaux. De courts textes résumant l'information normalement donnée oralement ont été préparés.

8.1 (7.3) Exigences minimales

Le texte suivant, préparé par le VRER, a été distribué avant la réunion.

«La question des exigences minimales, arrivée au SAC-950825 avec l'avis du CPR, sera reconsidérée par le CPR selon l'ordre de priorité des documents soumis au CPR. S'il y a lieu, la question reviendra au SAC à une réunion future.»

8.2 (11.3) Priorités au sein des programmes existants

Le texte suivant, préparé par le VRER, a été distribué avant la réunion.

«La proposition du CCJ, retirée lors du SAC-951109, a fait l'objet de commentaires au CGV-951209.

•Ils ont exprimé leur déception face aux hésitations du SAC à soutenir des démarches permettant de faire émerger des priorités dans les programmes existants.

•Dans le cadre des directives pour la préparation du budget, leur réaction s'est fait sentir de deux façons : 1) ils ont ajouté une directive à l'effet d'abolir les «programmes dépassés ou peu fréquentés», 2) ils ont modifié celle relative aux frais de scolarité en faisant une directive de dernier recours.

•La proposition du CCJ relative aux priorités sera à l'ordre du jour du CCJ-960223. Ce deuxième regard du CCJ sur la question déterminera l'évolution de la question.»

8.3 (12.1) FESR : information (cf. Lettre de Louise Péronnet - SAC-951109, p. 65)

•Péronnet : La lettre commence à dater un peu. Pour deux raisons, je suis prête à retirer la partie concernant le vote que je demandais. D'abord, parce que je me rends compte que normalement un vote débouche sur une action, alors que je ne demandais pas de revenir sur les décisions déjà prises. Ensuite, parce ce qu'on est très en retard dans les matières discutées au Sénat. J'aimerais cependant qu'on regarde le contenu de ma lettre qui porte sur la responsabilité du Sénat concernant les rapports qui lui sont soumis. Je trouvais que pendant la réunion sur la structure de la FESR, on n'avait pas tenu compte des rapports provenant de la FESR et de plus, je considérais qu'il aurait dû y avoir un rapport faisant état des délibérations de l'Assemblée de la FESR. On n'a eu qu'un tout petit rapport oral là-dessus. J'aimerais avoir quelques réactions des sénateurs. C'est toujours brûlant d'actualité. Au dernier Sénat, on a beaucoup parlé des responsabilités du Sénat, mais à propos d'autres sujets.

8.4 (14.1) Modification à la Charte

Le texte suivant, préparé par la SG et révisé par le VRARH, a été distribué avant la réunion.

«Étapes franchies depuis l'adoption de la résolution R14-SAC 951109

Consultation des associations

Comme les conventions collectives stipulent que l'Université doit aviser les associations de professeur-e-s et de bibliothécaires de tout projet de modification de sa Charte, le VRARH a écrit aux trois associations pour leur soumettre le libellé de la résolution adoptée par le Sénat le 9 novembre dernier. Dans sa lettre, M. Landry sollicitait la collaboration des associations afin que le projet de modification puisse être étudié par le Conseil des gouverneurs à sa réunion du 9 décembre.

L'APPUMAS et l'APBCUSLM ont donné leur appui au libellé de la modification. L'ABPUM, pour sa part, a répondu que pour soumettre au Conseil des gouverneurs des recommandations réfléchies, elle allait se prévaloir des 90 jours auxquels lui donne droit l'article 3.01 de sa convention collective.

Examen du libellé par le Conseil des gouverneurs

À sa réunion du 9 décembre dernier, le Conseil des gouverneurs a adopté en principe le libellé de la résolution du Sénat. Le Conseil tiendra une réunion extraordinaire le 28 février prochain pour considérer les recommandations de l'ABPUM et prendre une décision.

Publication d'un avis d'intention de modification

Afin de permettre aux personnes intéressées de faire connaître leurs réactions, l'Université doit publier un avis annonçant son intention de demander à l'Assemblée législative une modification de sa Charte. Cette modification étant nécessaire pour que le CUSLM puisse offrir la troisième année du programme de science infirmière en septembre, la demande de modification doit être étudiée par l'Assemblée législative durant la prochaine session, qui débute prochainement. L'urgence de la situation a obligé l'Université à publier dans les journaux un avis de présentation de projet, bien que la décision du Conseil des gouverneurs ne soit pas définitive.»

8.5 (15) Réforme du Sénat (cf. Lettre de Paul Grell - SAC-951109, p. 62)

Le texte suivant, rédigé par la SG, a été distribué avant la réunion.

«Voici un résumé de ce qu'a fait le BDS depuis août 1995 en vue d'implanter les recommandations du rapport Vers un Sénat plus efficace, plus responsable et plus transparent.

- *Étude de l'ensemble du rapport et, plus particulièrement, des recommandations 2 et 3.*

- *Préparation d'un outil de travail portant sur les recommandations et les suggestions contenues dans le rapport.*
- *Sondage auprès des universités canadiennes concernant le fonctionnement de leur sénat (ou du corps décisionnel équivalent) : fréquence des réunions, durée, longueur des procès-verbaux, etc.*
- *Mise à l'essai des suggestions du rapport concernant la procédure à suivre pour inscrire un point à l'ordre du jour, le traitement de la correspondance, la tenue de comités pléniérs.*
- *Démarches pour déterminer le coût d'un système de vote électronique.*
- *Mise sur réseau électronique (WWW) des procès-verbaux du Sénat. Pour l'instant, seuls les trois derniers sont accessibles. Ceux des réunions antérieures le seront sous peu.*
- *Formulation de cinq propositions soumises au Sénat. Ces propositions ont été adoptées [R : 15-SAC-951109]. La réunion de janvier constitue la mise en application de l'une de ces propositions.*
- *Mise à l'essai, à la présente réunion, d'une suggestion du rapport qui a pour but de réduire le temps consacré aux affaires découlant du procès-verbal.*

8.5

Parce qu'il a dû travailler à la préparation de cinq réunions du Sénat depuis août 1995 (dont deux réunions extraordinaires), le BDS n'a pu consacrer à la réforme autant de temps qu'il l'aurait souhaité. Il compte cependant présenter de nouvelles propositions à la réunion du Sénat de mars.»

8.6 (24) Nombre maximum de crédits d'un programme

(cf. Lettre de Francis Weil - SAC-951109, p. 56)

(Voir le Document C, page 23)

- **VRER** : Dans sa lettre, M. Weil demande que le Sénat se prononce sur une proposition. Je ne voudrais pas qu'on traite le sujet seulement comme un point d'information et qu'on évacue sa proposition. J'ai préparé un résumé des décisions antérieures du Sénat sur le problème soulevé par M. Weil et j'y ai ajouté des indications sur la façon dont on essaie de gérer ces décisions. La proposition de M. Weil est toujours devant le Sénat.
- **Président** : Monsieur Weil, à la lumière des informations qui sont dans le dossier, voulez-vous de nouveau soumettre cette proposition?
- **Weil** : Non.

9. CENTRE ASSOMPTION EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

(Voir le Document D, page 24)

•Lanctôt : Le document compare les activités de ce qu'était la Chaire d'administration Assomption et les activités futures de ce qui s'appellera le Centre Assomption de recherche et de développement en entrepreneuriat. Le 29 mai 1985, le Sénat a approuvé la création de la Chaire. On revient pour vous informer des grandes différences entre la Chaire et le Centre. En premier lieu, on a étendu un peu la mission; on va jusqu'à nommer les Maritimes. Dans les objectifs, alors que la Chaire se concentrait sur la promotion des sciences administratives, le Centre veut promouvoir la recherche et la formation en entrepreneuriat. Le Centre propose d'aller davantage vers la communauté des affaires en offrant l'élément formation pour aider au développement de l'entrepreneuriat. La section sur le financement ne change pratiquement pas, de même que celle sur l'administration. La Chaire était sous la direction d'un titulaire; le Centre sera sous la responsabilité d'un directeur. Nous avons bon espoir que ces changements approuvés par le Comité aviseur de l'ancienne Chaire vont rendre les activités plus intenses que celles qui se faisaient sous le vocable de la Chaire.

R : 05-SAC-960126

Paul Lanctôt, appuyé de Léandre Desjardins, propose :

«Que les activités de la Chaire soient terminées; que le Centre Assomption de recherche et de développement en entrepreneuriat soit créé.»

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

10. VALORISATION DU CORPS PROFESSORAL

Le recteur commente le texte suivant qui a été distribué avant la réunion.

«Ce point était à l'ordre du jour de la réunion du Sénat de novembre, mais il n'a pu être traité faute de temps.»

L'intention était de donner suite à une suggestion faite au Conseil en avril 1995 qui avait pour but de favoriser, chez les membres du Conseil, une meilleure connaissance du travail des professeurs et professeures. À la réunion du Conseil de décembre, il en a de nouveau été question. Un certain consensus s'est alors développé autour de l'idée d'inviter des professeur-e-s à venir échanger avec les membres du Conseil durant la réunion du 13 avril. Plusieurs gouverneur-e-s ont manifesté le désir de connaître davantage le quotidien du travail professoral. Le Comité exécutif a été chargé d'organiser

cette activité. Toutefois, il semblait sous-entendu que le choix des professeurs et professeures serait fait par le Sénat.

Procéder à la sélection de ces professeur-e-s séance tenante pourrait s'avérer long et difficile, étant donné le nombre de critères dont il conviendrait de tenir compte, par exemple : la représentation des trois constituantes, l'équilibre homme /femme, la diversité du nombre d'années d'expérience.

Pour faciliter le processus, le BDS propose la démarche suivante :

- *Les critères de sélection seraient établis par le Sénat.*
- *Les candidatures seraient soumises au BDS.*
- *Trois candidatures (une pour chacune des constituantes) seraient choisies par les membres du BDS auxquels s'ajouteraient les DSP afin d'assurer la participation du CUS et du CUSLM à la décision.»*

Le recteur ne voit pas la nécessité d'une proposition formelle, mais il invite les sénateurs et sénatrices à faire connaître leurs suggestions, particulièrement en ce qui concerne les critères de sélection.

- Lévesque : Je ne sais pas s'il serait bienvenu d'ajouter le corps bibliothécaire, qui est un allier étroit du corps professoral et qui fait d'ailleurs partie de la même association.
- Recteur : Les bibliothécaires ne seraient pas exclu-e-s par définition. Mais ce n'était pas la compréhension du rôle des bibliothécaires qui semblait poser le plus de problèmes au niveau du CGV.
- Péronnet : On dit que «les critères de sélection seraient établis par le Sénat». Si le Sénat ne le fait pas aujourd'hui, quand le ferons-nous?
- Recteur : Il y a deux options. Si le Sénat pense qu'il faudrait formaliser les critères au-delà des exemples qui sont là et si on veut le faire séance tenante, ça pourrait être fait. On pourrait aussi le faire au Sénat de mars. Après avoir réfléchi aux critères, on pourrait peut-être les enrichir. La rencontre avec les membres du CGV se ferait probablement en juin plutôt qu'en avril pour donner la chance aux professeur-e-s en question de se préparer et de se concerter. À la réunion d'avril, on approuve le budget. Ce n'est pas nécessairement l'occasion la plus propice.

11. NOMINATIONS

(Voir le Document E, page 28)

11.1 Comité de sélection des grades honorifiques

• SG : Il s'agit de remplacer Christophe Jankowski et Pierre Ouellette, qui ne sont plus sénateurs.

R : 06-SAC-960126

Mises en candidatures :

Gilbert Royer Proposeur : Lionel Dionne

Truong Vo-Van Proposeur : Léandre Desjardins

Louise Péronnet Proposeure : Lorraine Julien

(Celle-ci refuse.)

Le président annonce que **Gilbert Royer** et **Truong Vo-Van** sont les nouveaux membres du Comité de sélection des grades honorifiques.

11.2 Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique

La SG explique que Louise Beaulieu du CUS avait été nommée à ce comité, mais elle s'est désistée. Elle a été remplacée par Nicolas Landry qui travaille au Comité depuis plusieurs mois. Le Comité voudrait faire entériner sa nomination. Le DSP du CUS ajoute que M. Landry a l'appui de sa constituante pour siéger au Comité.

R : 07-SAC-960126

Gilbert Royer, appuyé de Lita Villalon, propose :

«Que Nicolas Landry soit nommé au Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique.»

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE.

Recteur : Il y a un deuxième point à clarifier. Au Sénat de mai 1995, le Comité a reçu un mandat et une composition en trois projets de proposition. Dans les deux premiers, on demande que le Comité soit présidé par le recteur assisté de la SG. Mais par la suite, quand on nomme chacun des membres, le nom de la SG est exclu. J'ai compris que ça n'avait pas été une omission volontaire et j'ai demandé à la SG de m'assister dans cette fonction. Elle a accepté, mais elle préfère que la question soit quand même soumise au Sénat et que son statut à ce comité soit clarifié. Sans ajouter à la liste des membres, on peut dire qu'elle assiste le président du Comité ou on peut la déclarer membre du Comité.

R : 08-SAC-960126

Renaud S. LeBlanc, appuyé de Bernadette Bérubé, propose :

«Que la secrétaire générale soit membre du Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique.»

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12. COMITÉ AD HOC SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE : SUIVI

•Recteur : La première étape a été de préciser le mandat que le Sénat avait confié au Comité. Les membres trouvaient que la notion de qualité académique peut être très large et qu'un comité pourrait travailler très longtemps sur cette question. Il nous paraissait important de limiter le nombre de sujets sur lesquels porteraient les recommandations. Plusieurs idées ont été formulées. L'un des membres, M. Grell, a proposé un nouvel énoncé qui suppose un resserrement du mandat. Il devait être étudié au Sénat de novembre, mais on ne l'a pas traité. Si ce nouveau mandat est sanctionné par le Sénat, il va confirmer le Comité dans son orientation actuelle. On ne viserait pas à faire tout ce qui pourrait théoriquement être fait. On ferait plutôt des propositions sur des choses essentielles à faire pour améliorer la qualité académique. Quitte à ce qu'un nouveau mandat soit redéfini à l'avenir pour proposer de nouvelles démarches. Je ne sais pas si M. Grell veut ajouter quelque chose.

•Grell : À vrai dire, je ne comprends pas très bien pourquoi mon nom se trouve là. J'ai cru être le porte-parole du groupe et donc j'aurais préféré que mon nom n'apparaisse pas.

R : 09-SAC-960126

Jean-Bernard Robichaud, appuyé de Shirley Paulin, propose

«Que le mandat du Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique soit le suivant : Proposer au Sénat quelques points (4 ou 5) jugés essentiels pour atteindre un meilleur équilibre entre l'enseignement universitaire, incluant le cursus et les exigences d'excellence qui s'y rattachent tant pour les étudiant-e-s que pour les professeur-e-s, et la recherche universitaire avec ses principales composantes (la rigueur scientifique, la confrontation des perspectives, les investissements en temps et en argent, etc.). Il est entendu que cette recherche d'équilibre entre l'Enseignement et la Recherche (R-D-C) se fera en profonde symbiose avec une philosophie de l'éducation et une culture universitaire valorisant chez les apprenant-e-s l'esprit critique et d'initiative, la constitution d'un solide bagage intellectuel et la maîtrise d'une discipline ou profession.»

•Landry : Ça va devenir un exercice purement rhétorique. On va essayer de définir des critères de qualité académique, mais avec les exigences budgétaires, je vois difficilement comment c'est possible. On avait parlé d'inclure la priorité des programmes dans ce comité... On pourrait premièrement préciser ce qu'est la qualité académique et en étudier ensuite les implications dans nos facultés. Autrement, ça restera un exercice académique. Actuellement, c'est devenu complètement ridicule, ce qu'on vise sur le plan budgétaire.

Est-ce qu'on vit vraiment la qualité académique dans nos facultés? J'en suis de moins en moins convaincu.

Vote sur R09 Pour 34 Contre 1 ADOPTÉE

•Lequin : Je n'ai pas voté parce que je ne comprends pas ce que ça dit. Je l'ai lu cinq ou six fois.

Président : Vous voulez signaler que vous vous êtes abstenue. Je vais demander combien de personnes s'abstiennent.

(Résultat final du vote sur R09)

Vote sur R09 Pour 28 Contre 1 Abstentions 5 ADOPTÉE

Le recteur résume les autres démarches entreprises par le Comité : étude de la conception que chaque membre se fait de la qualité académique; analyse de documents préparés par les membres; consultation de la communauté universitaire. Le Comité a commencé à rencontrer également des personnes qui, en raison de leurs fonctions à l'Université, ont un point de vue qui vient enrichir la réflexion du Comité. On en est donc encore à l'étape de la cueillette d'information et des échanges de points de vue. Même s'il ne se considère pas en mesure de présenter le rapport préliminaire prévu en mars, le Comité compte quand même terminer ses travaux dans les délais prévus.

Madame Villalon souligne que le Comité a également fait l'analyse de documents de toutes sortes produits à l'UdeM ou ailleurs. Selon elle, ce qui retarde la préparation du rapport préliminaire, c'est la décision de procéder à une analyse de contenu de la trentaine de réponses reçues de la communauté universitaire et d'y intégrer les résultats des entretiens avec des personnes clés.

13. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES : DÉPÔT POUR INFORMATION

(Voir le Document F, page 32)

•Recteur : Quand on s'est rendu compte que le volet des nouvelles technologies d'information et de communication était complètement absent du plan stratégique 1992-1995, on a décidé d'intégrer, par voie de résolution, un objectif spécifique sur cette question. Des sénateurs ont préparé des recommandations dont l'un des résultats les plus concrets a été la création du Comité consultatif sur l'utilisation des technologies d'information et de communication au campus de Moncton (qu'on appelle familièrement COCONUT). Présidé par Renaud S. LeBlanc, le Comité a révisé l'ensemble de cette question et s'est aussi renseigné auprès de plusieurs universités, particulièrement l'Université Laval. Le rapport du Comité recommande à l'Université un investissement assez majeur sur une période d'environ trois ans. L'administration a l'intention d'aller dans

le sens des recommandations du rapport, dans la mesure où elle réussira à trouver les sources de revenu.

•LeBlanc : On s'est vite rendu compte que si on ne faisait que se brancher sur l'Internet, on ne ferait qu'augmenter la tendance à s'assimiler à la culture dominante du continent nord-américain. Pour contrer cette tendance, il devient important que tous les niveaux de l'Université (corps professoral, étudiant-e-s, administration) développent une attitude de production et de création. On propose que toute la production universitaire académique soit placée sur le réseau de communication. On propose aussi une interface de navigation commune autant pour la gestion quotidienne (solde de budget, etc.) que pour la gestion académique (note de classe, information sur les programmes, etc.). La proposition la plus centrale est celle qui recommande la nomination d'un responsable du développement (no 21).

•Président : C'est simplement un plan qui est à l'étude?

•Recteur : Des initiatives seront prises. Actuellement, notre orientation concernant la recommandation 21 n'est pas de nommer un nouvel adjoint-e au recteur, mais plutôt de situer cette responsabilité au niveau du VRARH. On créerait un directorat en regroupant des responsabilités existantes et des budgets.

14. MISE AU POINT CONCERNANT LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE DU 15 NOVEMBRE 1995

Ce point découle de la lettre de Paul Grell (1995 12 21).

•Grell : Je ne tiens pas à remuer le passé; je voudrais simplement tirer quelques leçons. J'ai un peu changé d'avis. Ce que je proposerais, c'est un peu une déclaration d'intention.

R : 10-SAC-960126

Paul Grell, appuyé de Éliane Befekadu, propose :

«Les membres du Sénat souhaitent accorder une attention toute spéciale aux règles et procédures pour que le Sénat académique comme instance délibérante garde toute sa crédibilité auprès de la communauté universitaire.»

•Grell : Je souhaiterais un large consensus de la part des sénateurs et sénatrices non seulement pour la déclaration d'intention, mais aussi pour qu'il y ait une volonté très ferme que notre pratique future s'y conforme.

•Chiasson : Je vais voter pour la proposition, mais dans dix ans, lorsque je lirai les procès-verbaux, je m'étonnerai d'avoir été obligé de voter sur cette proposition.

•Landry : On parle de crédibilité. Je voudrais demander à M. Grell s'il fait référence à ce qui s'est produit à la réunion du Sénat ou à ce qui s'est produit après la réunion du Sénat. Ce n'est pas clair.

• Grell : Je n'ai pas de réponse à donner.

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 7 mars à 9 heures à Moncton.

16. CLÔTURE

R : 11-SAC-960126

Renaud S. LeBlanc, appuyé de Michèle Trudeau, propose :

«Que la séance soit levée.»

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

Il est 16 h 25.

Contresigné le _____

Président _____

Secrétaire _____